

REGLEMENT SPORTIF  
PARTICULIER

3ème

Montée Historique  
de CASTIRLA

les 04 et 05 juillet 2026

## DEFINITION :

Une montée de démonstration de véhicules historiques n'est pas une compétition.

Elle est réservée, sur invitation, aux voitures ayant marqué l'histoire de l'automobile et/ou du sport automobile, et se déroule sur route fermée, sans prise de temps ni établissement de classement.

## ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'**Associu Aghjalesi** (organisateur administratif) en collaboration avec l'association **Machja Mutori** (organisateur technique), organise les 04 et 05 juillet 2026, la 3<sup>ème</sup> Montée Historique de CASTIRLA. Bien que la manifestation ne soit pas une compétition, avec aucune prise de chrono, ni de classement, les organisateurs s'engagent néanmoins, à des fins de sécurité optimale, à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

### 1.1 / OFFICIELS :

Médecin : Dr J-C EHLINGER

Ambulances : Ambulances Impériales

Dépanneuse : AMERICA GARAGE

Radio : DELTA COM

### 1.2 / HORAIRES - PROGRAMME INDICATIF :

#### Samedi 04 juillet 2026 :

- 08h00 — 11h30 : Vérifications administratives et techniques au stade de CASTIRLA
- 13h00 : 1ère montée Pont de Castirla - Col d'Ominanda et retour en liaison à la fin de l'épreuve Col d'Ominanda — Stade de Castirla
- 15h00 : 2ème montée Pont de Castirla - Col d'Ominanda et retour en liaison à la fin de l'épreuve Col d'Ominanda — Stade de Castirla
- 17h00 : 3ème montée Pont de Castirla - Col d'Ominanda et retour en liaison à la fin de l'épreuve Col d'Ominanda — Stade de Castirla
- 20h00 : Repas au stade de Castirla

#### Dimanche 05 juillet 2026

- 08h00 : 1ère montée Pont de Castirla - Col d'Arbitro et retour en liaison (boucle)
- 10h00 : 2<sup>ème</sup> montée Pont de Castirla - Col d'Arbitro et retour en liaison (boucle)
- 12h00 : 3<sup>ème</sup> montée Pont de Castirla - Col d'Arbitro et retour en liaison (boucle)
- 14h00 : Remise des trophées souvenir – Apéritif de l'amitié au stade de Castirla

## **Vérifications administratives :**

Elles portent sur la validité des documents suivants :

- Permis de conduire pour le conducteur
- Carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la voiture
- Attestation d'assurance de la voiture

## **Vérifications techniques :**

Les vérifications techniques sont d'ordre tout à fait général.

Elles portent sur la vérification de la marque, du modèle et du millésime de la voiture, ainsi que sur le bon état des pneumatiques, sur la vérification du niveau de liquide de frein et sur la fixation de la batterie.

Un extincteur (capacité de 1 kg minimum) en cours de validité est obligatoire, tout comme la présence de ceintures de sécurité et/ou de harnais pour les voitures en étant équipés d'origine (postérieur au 01/09/1967), d'un gilet fluorescent ainsi que d'un triangle de pré-signalisation.

A la suite de cette vérification, l'organisateur se réserve le droit de refuser un véhicule considéré comme non conforme, si celui-ci est jugé dangereux, sans qu'il puisse être réclamé de dédommagements.

Aucun concurrent ne sera pris après la publication de la liste des engagés

## **ARTICLE 2 : PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS**

### **2.1 / LES DROITS D'ENGAGEMENT :**

Les droits d'engagement sont fixés à 160,00 €

### **2.2 / EQUIPAGE :**

Tout équipage doit être composé du premier pilote et facultativement d'un ou plusieurs équipiers(s) (1 par montée), si spécifié sur le bulletin d'engagement.

Le pilote doit être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant la manifestation, un équipier doit être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité. L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans.

## **ARTICLE 3 : VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **3.1 / VOITURES ADMISES :**

Les voitures autorisées à participer à la manifestation doivent être régulièrement immatriculées du 01/01/1919 jusqu'au 31/12/2000.

Elles ne pourront en aucun cas être des voitures admises dans des épreuves nationales ou régionales (voitures modernes).

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière françaises. Les pneumatiques de type « slicks » sont interdits.

### 3.2 / EQUIPEMENTS DES EQUIPAGES :

Le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire pour toutes les voitures sans exception.

Le port de vêtements recouvrant entièrement les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon, entre autre) sont prohibées.

## **ARTICLE 4 : SITES ET INFRASTRUCTURES**

### 4.1 / DESCRIPTION :

La 3ème Montée Historique de CASTIRLA a un parcours total de démonstration (roulage sur route fermée) de 39 km répartis sur deux jours, soit le samedi : Pont de Castirla — Col d'Ominanda de 7,00 km x 3 et le dimanche : Pont de Castirla — Col d'Arbitro de 6,00 km x 3.

### 4.2 / RECONNAISSANCES :

Les reconnaissances sont interdites.

## **ARTICLE 5 : DEROULEMENT DE LA DEMONSTRATION**

Les participants partiront, dans l'ordre croissant des numéros, le plus petit numéro partira en premier. Avant chaque phase de démonstration, la sécurité responsable des départs et l'organisateur technique valideront la montée de démonstration.

Un concurrent en retard au départ d'une montée pourra se voir refuser le départ et ce afin de ne pas perturber le reste de la manifestation.

Si un concurrent ne prend pas le départ d'une montée pour des raisons techniques, il pourra néanmoins être admis lors des montées suivantes.

En cas d'abandon, le concurrent devra informer la direction de course.

Les montées n'étant pas chronométrées, les concurrents devront respecter une distance de sécurité, les arrêts et dépassements étant formellement interdits.

Les concurrents dont les agissements (manœuvre déloyale, incorrecte et/ou antisportive) seront considérés comme dangereux pour le public, les autres concurrents et/ou sa propre sécurité, pourront être exclus à tout moment du meeting.

## **ARTICLE 6 : ASSURANCE**

L'organisateur contractera une assurance en responsabilité civile (garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incomber) selon la réglementation en vigueur, et ce pour l'intégralité de la manifestation.

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité et reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à sa voiture, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, équipiers, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux biens.

Chaque concurrent/conducteur/équipier est totalement responsable de son et/ou de ses assurances.

## **ARTICLE 7 : PUBLICITE**

Un plan détaillé sur l'identification et la publicité sera remis lors des vérifications.

## **ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX**

Tous les participants seront récompensés par des trophées.

## **ARTICLE 9 : PLAN DE SECURITE**

Poste Départ :

- 1 sécurité responsable des départs
- 2 signaleurs de route
- 1 ambulance
- 1 dépanneuse
- 1 médecin urgentiste

Poste INTER :

- 2 signaleurs de route à chaque kilomètre environ, soit 12 signaleurs INTER au total.

Poste STOP :

- 1 chef de poste
- 2 signaleurs de route

Tous les postes sont équipés de gilets fluorescents, radio, drapeau jaune, absorbant, extincteur, balai + panneau de signalisation INTER/POSTE RADIO.